Veille Sanitaire Internationale
Plateforme ESA

Note du 23/06/2025

Fièvre aphteuse en Europe : situation au 23/06/2025

Résumé : reprise de la fiche FA du BHVSI du 17/06/2025. Cette note clôture le suivi de l'épizootie de FA en Europe de l'Est.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA : Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Carlène Trévennec, Sylvain Villaudy

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR[1], de l'Anses Maisons-Alfort

La fièvre aphteuse (FA) est une maladie virale infectant les animaux à onglons pairs (artiodactyles) : bovins, ovins, caprins, porcins notamment. Le virus est très résistant dans le milieu extérieur. La fièvre aphteuse est très contagieuse. La transmission se fait par contact direct entre animaux. La maladie peut également se propager par le vent. La FA n'est pas transmissible à l'Homme mais l'Homme peut transmettre la maladie aux animaux par contact indirect (transport de matériel contaminé) (source : Anses Fiche FA). Les bonnes pratiques d'hygiène en élevage et le respect des règles de biosécurité sont essentiels pour limiter la contamination et la transmission.
La maladie se caractérise par l'apparition de lésions (vésicules) au niveau du museau, de la langue, des lèvres, de la cavité orale, des espaces interdigités, au-dessus des onglons, sur les trayons et aux points de compression sur la peau. Très fréquemment les animaux infectés présentent une fièvre (hyperthermie), une dépression, une hypersalivation, une perte d'appétit et de poids et une chute de la production de lait » (source : Anses Fiche FA). La FA rentre dans le diagnostic différentiel de la FCO et la MHE.
La FA doit être notifiée à l'OMSA. Au niveau européen, la maladie est classée « A+D+E » à déclaration obligatoire et éradication immédiate (Règlement (EU) 2018/1882).
Le virus de la FA est enzootique en Turquie, au Proche et Moyen-Orient, en Afrique, dans de nombreux pays d'Asie et dans certaines parties de l'Amérique du Sud (source : Communication du Friedrich Loeffler Institut (FLI) le 10/01/2025). Elle est également présente sous forme épizootique en Afrique du Nord.
La dernière introduction, ponctuelle, date de 2001 (Zientara et Bakkali-Kassimi 2021).
La France est officiellement indemne de FA.

Cette fiche reprend et actualise les Notes d'alerte VSI :

- Foyer de fièvre aphteuse en Allemagne - janvier 2025 publiée le 10/01/2025
- Foyer de fièvre aphteuse en Hongrie : premier foyer (Note le 07/03/2025), second foyer (Note le 25/03/2025), troisième et quatrième foyers (Note le 02/04/2025).
- Fièvre aphteuse en Europe centrale : Un quatrième foyer bovin détecté en Slovaquie le 26/03/2025

Allemagne

Un foyer de FA de sérotype O (lignée O/ME-SA/SA2018) avait été détecté en Allemagne le 09/01/2025.

[1] Labib Bakkali-Kassimi, Stéphan Zientara

Une zone de confinement a été reconnue, comprenant le land de Brandebourg et Berlin. Le reste du pays est de nouveau reconnu officiellement indemne sans vaccination (source : OMSA le 12/03/2025).

Le statut indemne de FA de la zone de confinement a été restauré. Tout le pays est de nouveau officiellement indemne à dater du 14/04/2025 (source : Autorités sanitaires fédérales allemandes le 15/04/2025, OMSA le 14/04/2025).

Le dernier foyer a été détecté le 09/01/2025 (source : ADIS).

Hongrie

Un premier foyer de fièvre aphteuse (FA) avait été détecté le 03/03/2025 et confirmé le 06/03/2025 dans un élevage de 1 418 bovins dans le nord-ouest de la Hongrie. L'élevage est situé dans le village de Kisbajcs à 2,5 km du Danube qui marque la frontière avec la Slovaquie et à environ 50 km de la frontière avec l'Autriche. Les autorités sanitaires hongroises ont mis en place les mesures de contrôle. A ce jour, l'origine de la contamination n'est pas connue. La FA n'avait pas été détectée en Hongrie depuis plus de 50 ans (sources : NEBIH le 07/03/2025, Commission européenne ADIS le 07/03/2025).

Le sérotype O a été confirmé, plus précisément la souche O/ME-SA/Pan-Asia2/ANT-10, proche de souches isolées au Pakistan en 2017-2018 (source : CPVADAAA le 12/03/2025). Cette souche est donc différente de celle isolée en Allemagne.

Un deuxième foyer avait été détecté le 25/03/2025 dans un cheptel de 3 000 bovins situé sur la commune de Levél. Ce foyer se situe à 7,5 km de la frontière autrichienne, à 40 km du premier foyer hongrois de Kisbajcs (source : Commission européenne ADIS le 24/03/2025).

Les périmètres réglementés ont été mis en place, conformément à la réglementation européenne (source : NEBIH le 07/03/2025). La zone concerne également des élevages dans le pays limitrophe, la Slovaquie. Selon les autorités slovaques (informations reçues des autorités hongroises), les animaux de l'exploitation concernée ont été transférés vers un autre site appartenant au même propriétaire (taureaux d'engraissement) et des lots d'animaux ont été envoyés en Autriche et en Slovénie (via un centre de collecte). La Slovaquie ne figure pas parmi les bénéficiaires d'animaux (source : autorités sanitaires de Slovaquie le 07/03/2025).

Des informations plus précises sur les mesures mises en place par les autorités hongroises et les communes concernées sont disponibles sur le site des autorités (sources : communiqué NEBIH le 10/03/2025). La liste des pays ayant déjà interdit l'importation de bovins, ovins, caprins, porcs et autres espèces sensibles depuis la Hongrie, est mise à disposition par les autorités hongroises (sources : informations commerciales NEBIH le 10/03/2025).

Les causes d'introductions sont toujours en cours d'investigation. D'après les renseignements disponibles, rien n'indique que le virus ait été introduit dans l'établissement par des mouvements d'animaux ou de sperme et, avec une certitude moindre, d'équipement ou de véhicules. Le rôle du personnel de la ferme reste incertain (source : EU-VET report le 12/03/2025).

Les troisième et quatrième foyers avaient été détectés le 01/04/2025 dans des exploitations de 1 012 et 2 498 bovins, portant à quatre le nombre de foyers déclarés (sources : communiqué NEBIH le 02/04/2025, ADIS, cf Note VSI du 02/04/2025). Ces foyers sont situés le long du Danube au sein de la zone réglementée supplémentaire.

Un **cinquième** foyer a été confirmé le 17/04/2025 dans un élevage de 875 bovins laitiers situé à environ 30 km au sud des précédents foyers (commune de Rábapordány, comté de Győr). Les enquêtes épidémiologiques sont en cours pour identifier l'origine de l'infection. Sur la base des informations actuellement disponibles, le foyer ne peut être relié aux foyers précédemment détectés dans le pays. Des échantillons avaient été prélevés dans cet élevage laitier les 11 et 23/03/2025, ainsi que dans l'élevage de 9888 porcins situé sur le même site les 4, 9 et 10/04/2025, et tous avaient donné des résultats négatifs (sources : communiqué NEBIH le 17/04/2025, Commission européenne ADIS le 22/04/2025).

Le dernier foyer a été détecté le 17/04/2025 (source : ADIS). Les mesures de restriction ont été levées le 05/06/2025 (source : autorités hongroises), conformément au délai fixé dans la décision 2025/672.

Slovaquie

Les trois premiers foyers de FA avaient été détectés le 20/03/2025 dans des élevages bovins, situés le long de la frontière avec la Hongrie. Les élevages sont situés à Medveďov, Ňárade et Baka dans le district de Dunajská Streda (environ 15 km de distance entre Medveďov le premier foyer situé à la frontière et Baka le foyer le plus à l'ouest). Au total, 2 771 bovins ont été recensés dans ces élevages (1 699 vaches laitières, 501 veaux, 492 génisses et 79 taureaux). L'un des foyers est situé dans la zone de restriction établie autour du foyer hongrois détecté environ deux

semaines avant. L'origine exacte de l'infection demeure inconnue à ce stade (source : Commission européenne ADIS le 24/03/2025, autorités slovaques (SVPS) le 21/03/2025). Des résultats sérologiques positifs au test ELISA NSP (protéines non structurales) ont été constatés chez des bovins des foyers de Medved'ov et Baka prélevés le 20/03/20525 (source : CPVADAAA le 27 mars 2025).

Les mesures de dépeuplement sont en cours de déploiement, à commencer par le site de Baka (source : SVPS le 23/03/2025). Les autorités sanitaires locales ont mis en place des mesures de vaccination des animaux sensibles (ruminants domestiques et porcs) sur les sites de Narade et Medved'ov. Un dépeuplement préventif est également en cours dans la zone de protection mise en place autour du foyer de Baka. La Commission européenne est informée de ces mesures (source : SVPS le 23/03/2025, CPVADAAA le 24/03/2025).

Un quatrième foyer a été détecté le 24/03/2025 à Lúč na Ostrove dans un élevage de 279 bovins. Ce foyer est situé à 7 km au nord du foyer de Baka (qui était le foyer le plus septentrional jusqu'ici), au sein de la zone de surveillance liée à ce foyer (source : Commission européenne ADIS le 25/03/2025, autorités slovaques (SVPS) le 21/03/2025, note VSI du 25/03/2025). L'état d'urgence a été décrété en Slovaquie le 25/03/2025.

Un cinquième foyer a été détecté le 30/03/2025 dans un élevage de 3 526 bovins, situé à Plavecký Štvrtok, à environ 60 km au nord-ouest du précédent foyer, et à environ 10 km de la frontière avec l'Autriche (source : Commission européenne ADIS le 31/03/2025). Cette exploitation pourrait être en lien épidémiologique avec le second foyer hongrois (Levél) (source : autorités sanitaires slovaques d'après media le 30/03/2025).

La souche isolée en Slovaquie est identique à la souche O/ME-SA/Pan-Asia2/ANT-10 isolée en Hongrie (source : CPVADAAA le 27/03/2025).

Le dernier foyer a été détecté le 04/04/2025 dans un élevage de 874 bovins toujours dans le district Dunajská Streda (même district que les trois premiers foyers). Au total, le pays a déclaré six foyers depuis le 20/03/2025 (source : Commission européenne ADIS le 07/04/2025).

Les mesures d'urgence prises au niveau européen du fait de l'apparition de foyers de fièvre aphteuse en Hongrie et en Slovaquie étaient précisées dans la décision d'exécution 2025/672 qui a été modifiée le 27/05/2025. Ces mesures de régionalisation ont été maintenues jusqu'au 05/06/2025. Depuis, aucune restriction n'est plus applicable dans l'UE en raison de la fièvre aphteuse (source : Commission européenne consulté le 16/06/2025).

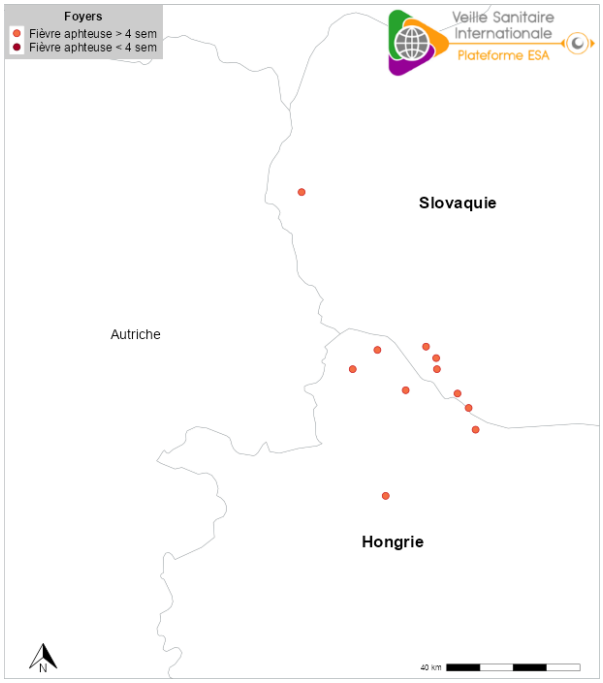

Figure 1 : Localisation des foyers de fièvre aphteuse détectés en Hongrie et Slovaquie depuis le 03/03/2025 (date de première détection en Hongrie) (source : Commission européenne ADIS le 16/06/2025).

En complément des zones de protection et de surveillance mises en place en Hongrie et en Slovaquie, une zone réglementée supplémentaire a été instaurée dans l'Est de l'Autriche, le Nord-Ouest de la Hongrie et le Sud-Ouest de la Slovaquie (source : CPVADAAA le 27/03/2025).

Les analyses phylogénétiques ont pu être conduites sur 33 virus (9 de Hongrie et 24 de Slovaquie). Les résultats suggèrent qu'il n'y a eu qu'une seule introduction du virus sur la zone, probablement quelques jours avant la détection du premier animal infecté en Hongrie (estimé le 27-28/02/2025). Des analyses complémentaires sont en cours au laboratoire de référence européen (Anses, Maisons-Alfort), concernant notamment les souches turques (source : CPVADAAA le 21/05/2025).

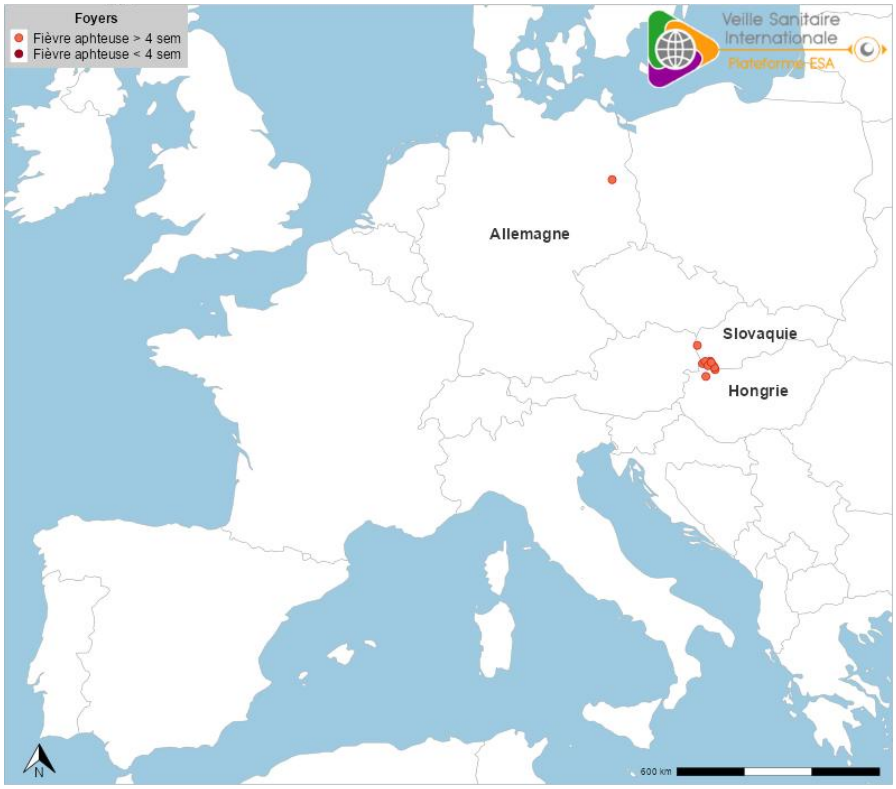

Figure 2 : Localisation des foyers de fièvre aphteuse détectés en Europe sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) depuis la première détection le 09/01/2025 en Allemagne (source : Commission européenne ADIS le 16/06/2025).

Tableau : Nombre de foyers de FA sérotype O, selon l'espèce concernée, détectés par pays en Europe (hors Turquie) depuis la première détection le 09/01/2025 (source : Commission européenne ADIS le 16/06/2025). NB : le foyer allemand n'est pas lié aux foyers détectés en Hongrie et Slovaquie.

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Bovins	Buffles
Allemagne	09/01/25	09/01/25	0	1
Hongrie	03/03/25	17/04/25	5	0
Slovaquie	20/03/25	04/04/25	6	0
Total Europe	**09/01/25**	**17/04/25**	**11**	**1**

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © https://www.plateforme-esa.fr/ »